

**City Council, Standing Committee and Commission
Conseil, comités permanents et commission**

Motion

Meeting date / Date de la réunion : 28 May 2025 / 28 mai 2025

Agenda No. / Ordre du jour n° :

Item Title / Titre du point de l'ordre du jour :

ACS File No. / Dossier n° (ACS) :

Item No. on Agenda / Point n° de l'ordre du jour :

Re / Objet : Clarification du processus de résolution municipale favorable (RMF)

Titre : **Résolution municipale favorable pour le projet de SSEB de South March**

Recommandation : **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales examine la question à des fins de recommandation au Conseil.**

Moved by / Motion de : Councillor L. Dudas

Seconded by / Appuyée par : Councillor D. Brown

Que les *Règles de procédure* soient suspendues afin que soient examinées la demande de résolution favorable pour le projet de SSEB de South March et la motion suivante, pour que le promoteur puisse fournir une preuve d'appui municipal à Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) en vue de démontrer son respect des obligations contractuelles à la SIERE, et à la province et aux sociétés hydroélectriques locales, que la Ville reconnaît le rôle crucial des systèmes de stockage par batterie dans la réponse aux besoins en électricité futurs d'Ottawa et de la province.

ATTENDU QUE le promoteur de deux projets de SSEB à Ottawa a obtenu des contrats suivant la DP E-LT1 en 2024; et

ATTENDU QUE le Conseil a consenti une résolution municipale favorable (RMF) au projet de SSEB du chemin Trail en 2023, mais refusé celle pour le projet Fitzroy en raison de préoccupations concernant la pertinence de l'emplacement et les consultations; et

ATTENDU QUE le promoteur a, depuis, mené une vaste consultation et déplacé le projet, aujourd'hui appelé SSEB de South March, d'environ 13 kilomètres; et

ATTENDU QUE ce changement modifie considérablement la nature du projet, incitant le promoteur à demander au Conseil, dans une lettre datée du 25 mai, d'examiner son nouveau projet; et

ATTENDU QUE la SIERE exige une preuve d'appui municipal d'ici février 2026 pour maintenir le contrat; et

ATTENDU QUE selon le processus actuel de RMF du Conseil, la demande doit être soumise en même temps que les demandes de zonage et de plan d'implantation; et

ATTENDU QUE puisque le projet a une longue histoire derrière lui, il est justifié que le Conseil clarifie rapidement l'appui municipal nécessaire, indépendamment de l'approbation des demandes d'aménagement; et

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario, la SIERE et les entreprises locales de services publics ont reconnu le rôle essentiel des SSEB pour répondre aux besoins énergétiques croissants d'Ottawa, assurer la résilience du réseau et stimuler le développement économique; et

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie a lui-même confirmé la priorité du projet de SSEB de South March au maire Sutcliffe et au Conseil municipal d'Ottawa;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

- 1. qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion du 5 juin du Comité de l'agriculture et des affaires rurales afin que ses membres recommandent au Conseil, qui se réunira le 11 juin 2025, d'accepter ou de rejeter une résolution municipale favorable pour le projet de SSEB de South March; et**
- 2. que le Conseil autorise la greffière municipale à signer en son nom la résolution municipale favorable pour le projet, conformément aux exigences de la SIERE, si ladite résolution est acceptée.**